



AUCAMVILLE

PM 258.2023

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DU PARC MUNICIPAL « LES JARDINS DE L'EUROPE » ET REGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT SUR LA PLACE JEAN BAZERQUE

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vue le Code de la Route,

Considérant que pour permettre le démontage des tentes du marché de Noël il y a lieu de réglementer la fermeture du parc municipal et le stationnement sur la place Jean Bazerque selon les dispositions suivantes,

### ARRETE

**Article 1 :** Le parc municipal « Les Jardins de l'Europe » sera fermé le mardi 05 décembre 2023.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur les places de stationnement délimitées par un barriérage sur la place Jean Bazerque en vis-à-vis de l'entrée du parc municipal.  
Cette réglementation sera applicable le mardi 05 décembre 2023.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par la Police municipale.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 04 décembre 2023  
Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).